

## 1. SOMMAIRE

- 1.1. AvaTrade EU Limited (ci-après dénommé « AvaTrade », « nous », « notre » ou « nos ») s'engage à mener ses activités avec ses Clients de façon honnête, équitable et professionnelle et d'agir au mieux des intérêts de ses Clients. Lorsque nous exécutons des ordres en votre nom, nous vous fournirons la « meilleure exécution ».
- 1.2. La « meilleure exécution » nous oblige à prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients, en tenant compte des prix, des coûts, de la rapidité, de la probabilité, de l'exécution et du règlement, de la taille, de la nature ou de toute autre considération applicable à l'exécution d'ordres.

## 2. SERVICES

- 2.1. Nous fournissons des services de marge couvrant les CFD, les options et les paris sur spread dans le FX, les matières premières, les métaux et indices, les actions, les obligations et les fonds négociés en Bourse. Nous décidons des marchés disponibles et nous publions les prix auxquels nous négocierons. AvaTrade traite avec ses clients en tant que mandant sur la base d'une offre. Cela signifie que vous devez ouvrir et fermer chaque transaction avec AvaTrade et que vous ne pouvez pas fermer une transaction ouverte chez un tiers. AvaTrade est donc le seul lieu d'exécution pour les transactions qu'elle exécute pour vous."
- 2.2. AvaTrade choisit les CFD mis à disposition sur la plateforme de trading AvaTrade et de publier les côtes auxquels ces instruments financiers peuvent être échangés. Les CFD, les spread bets et les options sont des produits dérivés, bilatéraux et sur mesure, échangés de gré à gré ("over-the-counter" ou "OTC"), aussi en plaçant un ordre sur la plateforme AvaTrade, vous donnez votre accord explicite pour exécuter vos ordres en-dehors du marché réglementé classique ou d'un système d'échange multilatéral (MTF).

## 3. MEILLEURE EXECUTION POUR LES CFD, LES OPTIONS ET LE SPREAD BETTING

- 3.1. Lors de l'exécution de vos ordres sur les CFD, les options et le spread betting, nous mettrons tout en œuvre pour vous garantir le meilleur résultat possible.
- 3.2. Nous agissons en tant que principal dans toutes vos transactions et en tant qu'unique lieu d'exécution de vos ordres qui ne sont pas exécutés sur une Bourse réglementée ou un système multilatéral de négociation. Notre plateforme est entièrement automatisée pour ce qui concerne la fixation des prix et l'exécution des ordres. Lorsque vous placez un Ordre pour conclure ou clôturer une transaction, vous donnez à la plateforme l'instruction de passer un Ordre en votre nom sur la base des prix générés par notre plateforme.

# EXECUTION D'ORDRES

---

Vos Ordres sont exécutés exclusivement par le biais d'une transaction bilatérale avec nous à travers notre plateforme, et non pas par le biais d'une transaction boursière, d'un système de négociation multilatéral ou d'un autre lieu d'exécution. Nous fournissons la meilleure exécution en garantissant que pour arriver à nos cours vendeur/acheteur, nous utilisons le prix du marché de nos contreparties bancaires et fournisseurs de liquidité pour le produit sous-jacent correspondant à votre Ordre.

Nous sommes tenus de prendre un certain nombre de facteurs en compte pour ce qui est de la meilleure exécution. Nous avons évalué le Prix comme l'élément le plus important suivi du Coût, de la Rapidité d'exécution, de la Probabilité de l'exécution, de la Taille de l'Ordre, de la Probabilité de règlement et de l'Impact sur le marché.

## **a) Prix : l'importance relative à ce sujet est ÉLEVÉE**

Pour tout instrument financier donné, nous donnerons deux prix : le prix le plus élevé (VENDEUR) auquel le Client peut acheter (position longue) cet instrument financier, et le prix le plus bas (ACHETEUR) auquel le Client peut le vendre (position courte). Notre prix pour un instrument financier donné est calculé par référence au prix de l'actif sous-jacent correspondant, que nous obtenons de sources de référence externe. Tous les prix sont affichés sur nos plateformes de négociation. Nous mettons à jours les prix aussi souvent que les limites de la technologie et les canaux de communications nous le permettent. Nous passons en revue les sources de référence externe sur une base régulière afin de garantir que les données obtenues restent compétitives. Si le prix atteint un ordre défini par vous, à savoir : Clôture à perte, Clôture à profit, Stop suiveur, Ordre de marché ou Ordre limite, ces ordres sont immédiatement exécutés. Toutefois, sous certaines conditions, il se peut qu'il soit impossible d'exécuter des ordres (Clôture à perte, Clôture à profit, Stop suiveur, Ordre de marché ou Ordre limite) au prix demandé par le Client. Dans ce cas, nous exécuterons l'ordre au premier prix disponible.

## **b) Coût : l'importance relative à ce sujet est ÉLEVÉE**

Nos cours acheteur et vendeur sont issus des prix indiqués par nos fournisseurs de liquidités. L'objectif d'AvaTrade est de fournir des spreads compétitifs par rapport au marché et les différences de spreads sont un reflet de la volatilité associée à l'instrument sous-jacent. Une majoration est ajoutée à l'écart de base fourni par nos fournisseurs de liquidités. La marge bénéficiaire pour le change est calculée en utilisant le cours acheteur et vendeur moyen et en ajoutant notre marge bénéficiaire maximale qui reflète la distance la plus éloignée entre nos spreads et le spread principal du marché des changes. Vous pouvez trouver les écarts de change et les majorations non-CFD par instrument sur notre page web, à la section [Conditions et frais de négociation](#) ».

De plus, pour l'ouverture de positions, le Client peut être tenu de payer les frais de financement, dont le montant est également affiché sur notre site web.

# EXECUTION D'ORDRES

---

Toute opération à terme en cours à la clôture du marché de l'instrument financier sous-jacent concerné peut être reportée à la période de négociation suivante. En cas de renouvellement automatique, la position initiale reste ouverte et continue à se négocier sur le contrat suivant. Dans ces cas, un ajustement est apporté aux fonds propres du Client afin de refléter la différence entre les prix du contrat expiré et du nouveau contrat.

## **c) Vitesse d'exécution : l'importance relative à ce sujet est ÉLEVÉE**

Nous sommes très vigilants lorsque nous exécutons un ordre de client et nous nous efforçons d'offrir une bonne vitesse d'exécution dans les limites de la technologie et des canaux de communications disponibles.

## **d) Probabilité d'exécution : l'importance relative à ce sujet est ÉLEVÉE**

La probabilité d'exécution dépend de la disponibilité des prix d'autres participants de marché ou d'institutions financières. Dans certains cas, il peut ne pas être possible d'exécuter un Ordre, par exemple, pendant la publication d'actualité, le démarrage de séance de négociation, lorsque les marchés sont instables et lorsque les prix peuvent augmenter ou baisser de manière significative et s'éloigner des prix déclarés, lorsque les mouvements de prix sont rapides, lorsque la liquidité est insuffisante pour l'exécution du volume spécifique au prix déclaré ou lorsqu'un événement de force majeure s'est produit. Au cas où nous ne pourrions pas procéder à un nouvel ordre en ce qui concerne le prix ou la taille ou autre raison, l'ordre ne sera pas exécuté. En outre, AvaTrade a le droit, à tout moment et à sa discrétion, sans préavis ou explication au Client, de refuser ou de refuser de transmettre, ou de veiller à l'exécution de tout Ordre ou Demande ou Instruction du Client dans des circonstances expliquées dans nos [Conditions générales](#).

Le glissement est possible lors de la négociation d'instruments financiers. Le glissement signifie que, au moment où un Ordre est présenté pour exécution, il est possible que les prix spécifiques présentés au Client ne soient plus disponibles. Par conséquent, l'Ordre sera exécuté à un niveau proche d'un certain nombre de pips du prix demandé par le Client. Le glissement correspond à la différence entre le prix prévu d'un Ordre, et le prix auquel l'Ordre est réellement exécuté. Si le prix d'exécution est meilleur que le prix demandé par le Client, on parlera de glissement positif. Si le prix d'exécution est moins bon que le prix demandé par le Client, on parlera de glissement négatif. Le glissement survient surtout pendant les périodes de faible liquidité ou de volatilité plus importante, car à ces moments-là, l'exécution d'un ordre à un prix spécifique est impossible. Le glissement peut se produire également en période de Clôture à perte, de Clôture à profit, de Stop suiveur et de tous autres types d'ordres. Nous ne pouvons garantir l'exécution de vos Ordres en attente au prix spécifié. Cependant, nous confirmons que votre Ordre sera exécuté au meilleur cours de marché disponible comparé au prix que vous avez indiqué pour votre Ordre en attente.

**e) Taille de l'ordre : l'importance relative à ce sujet est FAIBLE**

La taille minimale d'un ordre peut varier en fonction de la taille du contrat nominal minimum tel que défini sur notre site web, à la page web « [Conditions et frais de négociation](#) ».

Toute exécution de transaction est soumise à des considérations de taille. AvaTrade n'exécute aucune transaction au-dessus de la taille normale du marché et n'offre aucune liquidité supérieure à celle du « marché sous-jacent ». AvaTrade n'effectuera pas de « remplissage partiel » d'une transaction. Chaque marché coté a une taille de transaction minimale et maximale absolue permise. La taille minimale des transactions peut être déterminée en sélectionnant l'onglet « Détails sur les instruments financiers » sur la plateforme de négociation ; la taille maximale des transactions dépend non seulement de la taille normale du marché et des conditions du marché, mais aussi de facteurs internes de gestion des risques et relève, à tout moment, de la discrétion d'AvaTrade.

**f) Probabilité de règlement : l'importance relative à ce sujet est FAIBLE**

Les instruments financiers proposés par AvaTrade n'impliquent pas la livraison de l'actif sous-jacent, il n'y a donc pas de règlement comme ce serait le cas si le Client avait acheté des actions.

### 3.3. Ordres du marché

Lors de l'exécution de votre Ordre limite, l'Ordre sera exécuté en tenant compte des conditions offertes au moment où l'Ordre est finalement exécuté. AvaTrade garantit que tous les Ordres limites seront exécutés au taux spécifié et pas à un meilleur taux.

Veuillez également noter qu'au moment où nous recevons votre Ordre, il est possible que le marché ou la Bourse sur lesquels votre produit sous-jacent est négocié ne soit pas disponible. Durant ces périodes, il est possible que le marché ne soit pas liquide, que la négociation soit arrêtée ou suspendue ou que d'autres raisons puissent influencer sur le prix et nous nous réservons le droit de ne pas exécuter votre ordre dans de telles conditions.

## 4. CRITERES DE MEILLEURE EXECUTION

Nous déterminerons l'importance relative des facteurs de meilleure exécution ci-dessus en utilisant notre jugement et expérience commerciale à la lumière des informations disponibles sur le marché et en tenant compte :

# EXECUTION D'ORDRES

---

- a) des caractéristiques du client, y compris la catégorisation du client (à savoir particulier ou professionnel) ;
- b) des caractéristiques de l'ordre du client ; et
- c) des caractéristiques de l'instrument financier qui fait l'objet de l'ordre.

## 5. INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES

- 5.1. Lorsque vous nous fournissez des instructions spécifiques quant à la manière d'exécuter un ordre particulier, cela peut avoir des répercussions sur notre capacité à exécuter en conformité avec les critères décrits ci-dessus. Une opération pour laquelle un stop suiveur ou autre limite a été définie sera clôturée à ce niveau si la limite ou le prix stop est atteint. Une instruction spécifique peut nous empêcher de suivre les étapes de cette politique pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous.
- 5.2. En règle générale, les instruments de capitaux propres n'ont pas de date d'expiration, toutefois, si un évènement important était annoncé, à savoir une fusion ou réorganisation, la date de l'évènement peut être utilisée comme date d'expiration. Il est possible que des actions détenues par des particuliers participent à une action de l'entreprise ; il peut s'agir de dividendes, de l'émission de droits, de division/regroupement d'actions, de fusions, d'acquisitions et de prises de contrôle etc.

## 6. EXÉCUTION DES ORDRES DE CLIENTS

- 6.1. AvaTrade se conformera aux conditions suivantes pour l'exécution des Ordres de Clients :
  - a) assurer que les ordres exécutés pour le compte de clients sont rapidement et correctement enregistrés et attribués ;
  - b) effectuer les ordres des clients comparables de façon séquentielle et rapidement à moins que les caractéristiques de l'ordre ou les conditions du marché ne l'empêchent ;
  - c) Vous informer de toute difficulté matérielle concernant l'exécution des ordres rapidement dès l'apparition de la difficulté.

## 7. CLAUSE DE NON-AGGRÉGATION

- 7.1. Nous ne regrouperons pas votre ordre avec les ordres d'autres clients afin de les exécuter en une seule fois.

## 8. MODALITES DU CONTRAT

- 8.1. Tous les détails des conditions de trading pour l'ensemble des produits sont accessibles sur notre page Conditions et frais de trading, ainsi que sur notre page Tarification des contrats à terme.
- 8.2. Si vous avez besoin de plus amples informations et/ou avez des questions, veuillez diriger votre demande et/ou vos questions à notre équipe support via notre page [Contactez-nous](#).

## 9. SURVEILLANCE

AvaTrade contrôlera régulièrement l'efficacité de sa politique d'exécution des ordres afin d'identifier et, le cas échéant, de corriger toute déficience et de s'assurer qu'elle respecte toutes les exigences et obligations réglementaires.

Cette surveillance est effectuée à différentes fréquences et couvre les transactions sur la plateforme de négociation de toutes les classes d'actifs, et se concentre sur trois facteurs clés d'exécution : le prix, les coûts et la rapidité.

### 9.1. Prix :

- a) Nous veillerons à ce que ses cours acheteur/vendeur reflètent le prix du marché et le mouvement du produit de référence sous-jacent auquel le CFD se rapporte.
- b) Le prix d'un contrat donné est calculé par référence au prix de l'instrument financier sous-jacent concerné. Ce prix est obtenu par l'intermédiaire d'AvaTrade Ltd à partir d'une série de sources de référence tierces indépendantes, de divers fournisseurs indépendants de données sur les marchés financiers, qui s'approvisionnent auprès des bourses concernées. Chaque flux de prix de chaque fournisseur est soumis à de nombreux contrôles et vérifications définis, qui sont effectués par AvaTrade Ltd au niveau de chaque instrument financier, avant d'être présentés à AvaTrade, et à ses clients.

### (i) Coûts et spreads :

- a) Dans la mesure où il n'y a qu'un seul lieu d'exécution, le coût est considéré comme l'aspect le plus important pour le client, en supposant que les mouvements de prix suivent équitablement le marché sous-jacent.
- b) Les spreads et les coûts sont contrôlés par le biais de nombreux protocoles internes, processus et examen des enregistrements.

### (ii) Vitesse :

- a) En cas de glissement de prix entre le moment où un client demande une transaction et son exécution, AvaTrade opère un glissement de prix symétrique et surveille étroitement cet aspect pour assurer le respect absolu de cette philosophie.

# EXECUTION D'ORDRES

---

Ces contrôles et vérifications sont effectués séparément par AvaTrade, étant donné que le contrôle de la meilleure exécution appartient à AvaTrade.

## 10. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'EXÉCUTION DES ORDRES

- 10.1. Un examen sera effectué chaque fois qu'un changement important touchant la capacité de la société d'obtenir le meilleur résultat possible pour les Ordres de ses Clients sur une base régulière en utilisant les méthodes décrites dans la présente politique. Si des changements importants devaient être apportés à nos ententes d'exécution des ordres ou à cette Politique, nous vous en aviserons par courriel.

## 11. MEILLEURE EXECUTION POUR LES CONTRATS A TERME

11.1. Pour les clients qui souhaitent trader des contrats à terme :

- a) Les ordres des clients sont transmis à la bourse concernée, et les prix sont fixés selon les règles de celle-ci.
- b) **Coûts** : la Société prélève une commission pour chaque ordre transmis à la bourse concernée.
- c) **Rapidité d'exécution** : la société transmet les ordres des clients relatifs aux contrats à terme ou en organise l'exécution auprès d'un marché réglementé central. Elle accorde toutefois une priorité particulière à la rapidité d'exécution et s'efforce d'offrir une exécution rapide et efficace.
- d) **Probabilité d'exécution** : lorsqu'elle transmet des ordres pour exécution ou les exécute auprès d'un marché réglementé, la société peut rencontrer des difficultés. Pour optimiser la rapidité et la probabilité d'exécution, elle effectue des contrôles de qualité à la fois avant et après l'exécution.
- e) **Probabilité de règlement** : la Société garantit le règlement de toutes les transactions dès leur exécution.
- f) **Impact sur le marché** : certains facteurs peuvent affecter rapidement le prix des instruments ou produits sous-jacents servant de base aux prix cotés par la société, ainsi que d'autres éléments mentionnés ici. La Société mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir le meilleur résultat possible à ses clients.

## 12. LIEUX D'EXÉCUTION

12.1. Il est important de noter que la Société proposera des contrats à terme négociés en bourse, exécutés sur les lieux suivants :

---

# EXECUTION D'ORDRES

---

- CBOT : Chicago Board of Trade
- CME : Chicago Mercantile Exchange
- COMEX : Commodity Exchange
- NYMEX : New York Mercantile Exchange
- EUREX : Eurex Exchange

12.2. La société évalue et sélectionne les lieux d'exécution selon plusieurs critères, notamment (sans s'y limiter) :

- a) le statut réglementaire de l'institution ;
- b) la capacité à traiter un volume élevé d'ordres ;
- c) la rapidité d'exécution ;
- d) la compétitivité des commissions et des spreads ;
- e) la réputation de l'institution ;
- f) la simplicité des relations commerciales ;
- g) les conditions juridiques de la collaboration ;
- h) la solidité financière de l'institution ;
- i) divers critères qualitatifs tels que les mécanismes de compensation, les coupe-circuits ou les actions planifiées.

12.3. La société attribue une importance variable à chacun de ces critères, en s'appuyant sur son expérience et son jugement commercial en fonction des informations disponibles sur le marché.

Elle sélectionne les lieux tiers qui permettent d'obtenir, de manière régulière, le meilleur résultat possible pour l'exécution des ordres de ses clients.

## 13. COORDONNÉES

13.1. Si vous avez besoin de plus amples informations et/ou si vous avez des questions, veuillez-vous adresser à notre équipe d'assistance via notre page « Contactez-nous ».